

Délibération n°28

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
27 juin 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
11 juillet 2018

Objet :

**Les jardins de la culture :
convention de partenariat avec le
Lycée Louis Pasteur de Marmilhat
pour la réalisation d'une partie
des aménagements extérieurs**

L'AN deux mille dix-huit, le 3 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 27 juin 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, *a donné pouvoir* à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir* à M André CHANUDET
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Lionel CHAUVIN
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir* à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, *a donné pouvoir* à M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

Absents :

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M Daniel GRENET

Rapport n°28 – Les jardins de la culture : convention de partenariat avec le Lycée Louis Pasteur de Marmilhat pour la réalisation d’une partie des aménagements extérieurs

Considérant tout l’intérêt de mettre en œuvre un partenariat avec l’Etablissement Public Local d’Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) Louis Pasteur de Marmilhat, pour la réalisation des travaux d’espaces verts des jardins de la culture,

Considérant le projet de convention entre l’EPLEFPA, Riom Limagne et Volcans et la commune de Riom (partie prenante à cette convention pour l’éventuelle mise à disposition d’une salle de repli sur le temps de la pause méridienne du chantier), qui prévoit notamment :

- que la fourniture des végétaux est assurée par la communauté d’agglomération, le matériel nécessaire restant de la responsabilité de l’EPLEFPA,
- que les personnels et élèves intervenants sur le chantier demeurent sous la seule responsabilité de l’EPLEFPA,
- le versement d’une subvention de 2 000 € à l’EPLEFPA, sous réserve de la bonne mise en œuvre des travaux confiés,
- que les travaux réalisés sont repris en gestion dès leur réception par la maîtrise d’ouvrage.

Considérant qu’au cas où la convention ne pourrait in fine pas être mise en œuvre, pour quelque raison que ce soit, le lot espaces verts pour l’aménagement extérieurs des Jardins prévoit une tranche optionnelle permettant de confier les prestations correspondantes au titulaire du lot,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :

- **autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l’EPLEFPA Louis Pasteur de Marmilhat.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 4 juillet 2018**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**

